Rutshuru/Rubare
Rue du centre de santé. Maison Carlo-Volpato
Tél : +243997094203. +32467612907.
Mail : infolisvdhe.org,
www.lisvdhe.org

LISVDHE
Ligue des Sacrifices Volontaires pour les Droits Humains et l'Environnement

Communique de presse N°:
012/LISVDHE/DH-DG/025

Goma : un chauffeur civil, victime de torture, décède après son arrestation par le M23

Il s'appelle David Benji. C'était un jeune homme du quartier de la mosquée Katindo, arrêté chez lui par les éléments de l'AFC-M23 après la prise de contrôle de la ville de Goma. Le service de renseignement de ce mouvement rebelle lui reprochait d'avoir été le chauffeur d'un officier supérieur des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC).

Les rebelles lui ont donc exigé de leur montrer les véhicules appartenant à ce colonel avec lequel il avait travaillé. Ne sachant pas quoi faire ni quoi montrer, car les véhicules avaient été évacués avant la chute de la ville, David Benji leur a simplement expliqué la vérité :

> **« Ces voitures étaient parties avant l'entrée du M23 dans la ville. Je ne travaille plus pour le colonel et j'ai repris mon travail de taxi. »**

Ses explications n'ont pas été entendues. Il a alors été jeté en détention. Durant sa détention, qui avait déjà un caractère de torture, les rebelles ont tenté de lui arracher des aveux inexistants. Il a été battu sans relâche, au point de souffrir de douleurs intenses et de graves lésions internes au ventre. Voyant qu'il était dans un état critique et risquait de mourir, ses tortionnaires ont décidé de le libérer pour éviter d'assumer la responsabilité de ce crime.

Une fois rentré chez lui, il a été conduit d'urgence à l'hôpital, où, malgré les interventions médicales, David Benji est décédé le 3 novembre 2025.

Cette perte plonge sa famille et ses proches dans une profonde tristesse. Un jeune homme plein d'avenir a été arraché à la vie par la cruauté et l'injustice. David Benji laisse derrière lui une épouse et un enfant.

La LISVDHE déplore la perte d'une vie humaine pour des raisons aussi injustifiées. La victime n'était pas militaire ; il n'était qu'un simple chauffeur. La LISVDHE rappelle que la vie humaine est sacrée, et que cette sacralité en fait un droit absolu, auquel personne ne peut déroger, ni en temps de guerre ni en temps de paix.

La LISVDHE rappelle également les revendications de l'AFC-M23, affirmant vouloir « venir libérer le peuple de l'oppression du régime de Kinshasa ». Mais face à ce type de crimes, la LISVDHE estime que cet idéal ne rime à rien avec un mouvement qui tue des civils. Ces actes sont en parfaite contradiction avec ce que le peuple attendait de ce mouvement qui se présente comme libérateur.

La LISVDHE exige une enquête sur ce crime ainsi que sur tous les autres actes commis par les éléments civils et militaires travaillant pour le compte de l'AFC-M23 dans la ville de Goma. Tout en restant apolitique, elle demande aux responsables du M23 d'instruire leurs éléments au respect des droits humains dans les zones qu'ils contrôlent.

Fait à Goma, le 04 novembre 2025

Pour LISVDHE

Anicet Katsuva

